

Immigration

La question la plus importante de toutes est peut-être celle du nombre d'immigrants admis. Le bill stipule sans ambages que le ministre établira un certain plafond après avoir consulté les provinces. Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il est superflu de rappeler au ministre que le comité spécial mixte, a bel et bien recommandé de faire approuver ce plafond par le Parlement, vraisemblablement par voie de résolution, si l'on voulait un système juste et équitable. Par ailleurs, il a recommandé que le gouvernement annonce le plafond prévu non seulement pour l'année mais qu'il donne aussi les prévisions pour une période de trois à cinq ans. Ensuite, il faudrait proposer une résolution du Parlement et peut-être même renvoyer la question à un comité de la Chambre qui étudierait en détail les propositions du ministre. Là encore, le ministre ne semble nullement désireux d'en fournir l'occasion à la Chambre.

En fait, la plus grande faiblesse du projet de loi et de la présentation qu'en a faite le ministre, si l'on tient compte des premières pages du livre vert, c'est que nulle part le ministre n'y expose la politique démographique à long terme du gouvernement. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le ministre est évasif et n'a guère été précis là-dessus dans son exposé. Il parle vaguement d'une sorte de croissance démographique modérée en situant le nombre d'immigrants entre 140,000 et 150,000 par année. Le ministre pourrait faire bien mieux. S'il a lu des rapports comme celui qui a été présenté au comité il y a maintenant plus d'un an sur les objectifs démographiques du Canada, rapport qui analyse les divers niveaux d'immigration par rapport au taux actuel de fécondité au Canada, il devrait savoir que ce chiffre est l'un des plus bas, si l'on souhaite une croissance démographique importante au Canada et pourrait même remettre en jeu tout l'équilibre démographique dans la dernière partie du siècle. Si le ministre se refuse à nous donner plus de détails sur ce que sont les conclusions et les prévisions du gouvernement concernant ses responsabilités à l'égard des diverses catégories de personnes à charge dans notre société, concernant l'évolution démographique du Canada ces dix ou cinquante prochaines années, cela équivaut véritablement à n'avoir aucune politique démographique.

Bien franchement, j'ai été choqué lorsque le député de Provencher (M. Epp) a demandé au ministre le 1^{er} février si, conformément aux recommandations du comité spécial mixte, on ferait une déclaration de principe sur la politique démographique du gouvernement. Il a demandé si le ministre déposerait les études démographiques du gouvernement dont s'inspire sa politique nationale bien cachée en matière de démographie, pour que les renseignements qu'elles contiennent soient à la disposition de la Chambre au moment de la deuxième lecture du bill C-24. Le ministre a répondu qu'il allait y réfléchir. Il y a un mois et demi de cela et j'imagine que le ministre y réfléchit toujours. Bien franchement, monsieur l'Orateur, cela n'est pas très correct.

[M. MacDonald (Egmont).]

M. Baker (Grenville-Carleton): Il cherche peut-être encore une réponse.

M. MacDonald (Egmont): Peut-être. Je me ferais un plaisir de lui envoyer certains documents que nous, au comité permanent, avons reçus il y a quelque temps. Mais si c'est ce que le ministre peut faire de mieux, il est peu fondé à demander à la Chambre et aux Canadiens d'accepter le bill à l'étude.

Cette mesure s'appelle la loi sur l'immigration. Aucune politique définie ne s'y rattache. On ne fait aucunement état des règlements qui seront appliqués. Nous savons, d'après notre comité spécial, combien il a été difficile par le passé d'obtenir des fonctionnaires mêmes du ministre une idée exacte de la façon dont fonctionnent au jour le jour nos formalités d'immigration. Comme je l'ai dit au début, c'est l'un des textes de loi le plus important dont sera saisie cette législature. Le ministre a vraiment fait faux bond à la Chambre et aux Canadiens en général en nous fournissant si peu de renseignements sur le principe fondamental dont s'inspire cette nouvelle loi sur l'immigration.

● (2020)

Je termine en citant deux brefs passages de témoignages reçus par notre comité et que j'ai repris dans mes remarques comme membre minoritaire lors du dépôt du rapport. Voici ce qu'en disait le Council of Religious Sisters du diocèse de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard:

Ce qu'il faudrait au Canada, c'est une politique axée sur les gens, une politique qui accorde plus d'importance au bien-être de gens qu'aux ressources matérielles. Il nous faudrait un nouvel ordre économique fondé sur la justice et qui s'intéresse aux gens de notre pays et d'ailleurs.

Enfin, je partage les vues des jeunes progressistes conservateurs de la Colombie-Britannique qui ont affirmé à notre comité:

Au regard des problèmes à long terme de l'immigration, il faudrait, dans l'ensemble, que nos politiques reposent sur des principes à la fois altruistes et universels.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, il importe de préciser au départ que le bill C-24 se signale davantage par ses omissions que par ses dispositions. J'ai lu ou entendu ce que les autres députés ont dit au sujet de ce bill et chacun s'entend pour dire, qu'après tout, notre pays est formé d'immigrants venus de tous les coins du monde. En ce qui concerne l'Ouest, ils sont venus s'y établir de tous les pays européens et asiatiques.

A ses débuts, l'Ouest était surtout agricole; nous sommes maintenant devenus comme le reste du Canada, relativement urbanisés. Les premiers immigrants originaires d'Ukraine, de Hongrie, d'Allemagne, de France et du Royaume-Uni, se sont établis sur des terres, et les première et deuxième générations de ces immigrés se sont orientées vers les professions et les affaires et ont construit nos villes et nos villages.